



**12ème colloque
de l'Association de comptabilité nationale
Paris, 4-6 juin 2008**

**Session n° 5
Modélisation et comptes nationaux**

**Construction d'un compte des ménages par sous-population : évaluation de
taux d'épargne par type de ménages dans un cadre comptable**
Maryse Fesseau, Emilie Raynaud, Sylvie Le Laidier, Jacques Bournay
(Insee)

Les propos exprimés par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et non l'institution à laquelle ils appartiennent.

Résumé

La question de la réconciliation entre les évaluations macro-économiques issues du compte des ménages en comptabilité nationale et la perception par le grand public est récurrente ; elle se pose plus particulièrement aujourd'hui sur la mesure du pouvoir d'achat. Au sein même de l'Insee, des différences apparaissent spontanément entre les chiffres de la comptabilité nationale et les informations provenant des enquêtes auprès des ménages, rendant les données micro et macro-économiques sur le revenu disponible difficilement conciliables.

Le cadre de la comptabilité nationale fournit une définition précise du revenu disponible, harmonisée sur le plan international et articulée avec les notions de consommation et d'épargne. Il est habituellement utilisé à un niveau très global et présente la situation d'un ménage français moyen. Le cadre comptable pourrait néanmoins permettre une analyse plus fine si le compte des ménages était décomposé par sous-population grâce aux données d'enquêtes, en rapprochant les évaluations micro et macro. L'analyse du compte des ménages par catégorie est d'ailleurs prévue dans le cadre du système européen de comptabilité nationale (SEC 95).

L'étude proposée présente une évaluation, en niveau et pour l'année 2003, du revenu disponible et de la dépense de consommation finale des ménages, selon le quintile de revenu disponible par unité de consommation, la catégorie socioprofessionnelle et l'âge de la personne de référence ainsi que la composition familiale. Cette décomposition est réalisée pour l'ensemble des opérations du « haut du compte des ménages » (de la production à l'épargne) permettant ainsi de calculer les taux d'épargne, définis au sens de la comptabilité nationale, pour chacune des catégories de ménage.

Des premiers résultats chiffrés sont présentés. Les difficultés méthodologiques rencontrées pour assurer une cohérence entre les données individuelles et le cadre comptable (différences de champs, de définitions, de concepts) sont également discutées.

Summary

In France, several types of household survey exist, each focusing on different aspects of household behaviours. They provide a vast variety of information on wages, dwellings, property income or consumption expenditure.

At a macro-level, the National Accounts System allows economists to understand relationships between income, consumption and saving within a consistent and integrated framework. Nevertheless, information is very aggregated and National Accounts estimates may be different from surveys' results (because of the use of different definitions, for example).

In the past few years, there has been an increasing demand for better coherence between micro and macro statistics in France like in many other countries. Some information taken from household survey are already used in National Accounts but further work can be done through a more thorough use of surveys' results by subcategories of household.

As a matter of fact, the European System of Accounts already considers the possibility of establishing national accounts by household categories. This should allow a better understanding of households' economic behaviour and a better description of social inequalities.

In this paper, a "household-sub-categories accounting system" is presented using French data for 2003, focusing on income and consumption expenditure. It is based on National Accounts' framework and figures and uses different surveys to distinguish household categories (depending on the level of income, on the social status, on the age of the family's head, on the type of family).

Estimates of household-sub-categories disposable income and saving rate will be produced. The paper includes discussion on the methodologies used to link various surveys and to ensure consistency between social statistics and National Accounts (how to get homogeneous definitions and fields).

1 Le champ d'étude

L'étude propose une analyse plus fine du compte des ménages tel qu'il est défini en comptabilité nationale, en le décomposant par type de ménage grâce aux données d'enquêtes.

1.1 Revenu disponible et dépense de consommation 2003 par catégorie

La décomposition par catégorie du compte des ménages de la comptabilité nationale porte sur l'année 2003¹. Elle est réalisée sur le « haut du compte », de la production à l'épargne.

Le revenu disponible et la dépense de consommation finale seront donc étudiés par type de ménage :

- Le revenu disponible est la part du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux. Il comprend les revenus d'activités (salaires et traitements bruts des ménages, augmentés des bénéfices des entrepreneurs individuels), les revenus du patrimoine hors plus values latentes ou réalisées (dividendes, intérêts et loyers), les transferts (notamment les indemnités d'assurance nettes des primes) et les prestations sociales (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités de chômage). Le revenu disponible est diminué des impôts et cotisations sociales versés. Les quatre principaux impôts directs pris en compte sont : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, les contributions sociales généralisées (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) ;

Tableau 1.1 - lignes de compte étudiées

Lignes de compte	Code
Revenus primaires des entrepreneurs individuels (EI)*	B5 (S14A)
Excédent brut d'exploitation (EBE) et revenu mixte des "ménages purs"	B2+B3 (S14B)
Salaires et traitements bruts	D11-R (ressources)
Cotisations employeurs	D12-R
Intérêts reçus	D41-R
Intérêts versés	D41-E (emploi)
Revenus distribués des sociétés	D42
Revenus de la propriété attribués aux assurés	D44
Revenus des terrains et gisements	D45 -S (solde=R-E)
Revenus primaires	B5
Impôts	D5
Cotisations	D61
Prestations	D62
Primes nettes d'assurance dommage	D71
Indemnités d'assurance dommage	D72
Transferts courants divers	D75-S
Revenu disponible	B6

* compte tenu des données disponibles dans l'enquête ce sont les revenus primaires des EI qui sont étudiés et non l'excédent brut d'exploitation ; si les membres du ménage déclarent dans l'enquête qu'ils payent des intérêts ou reçoivent des dividendes indépendamment de leur activité d'entrepreneur, les montants seront pris en compte dans les lignes suivantes.

- La dépense de consommation finale correspond aux dépenses que les ménages supportent directement. Elle comprend par exemple la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels ; les transferts sociaux en nature ne sont pas inclus (cas des allocations logement, des remboursements de santé par les organismes de sécurité sociale,...). En outre, la dépense de consommation finale des ménages comprend quelques cas particuliers, qui correspondent aux situations dans lesquelles les ménages produisent eux-mêmes les biens et les services qu'ils consomment. Ainsi, les services de logement produits par les propriétaires qui occupent leur propre

¹ L'année 2003 a été retenue en raison notamment de la disponibilité des enquêtes.

logement donnent lieu à l'enregistrement d'une dépense des ménages propriétaires (loyers imputés), dont le montant est égal à celui de leur production.

La décomposition de la dépense de consommation sera étudiée au niveau deux chiffres de la nomenclature de fonctions, c'est-à-dire pour douze fonctions de dépenses de consommation :

Tableau 1.2 - fonctions de dépense de consommation étudiées

Fonctions de dépense	Code
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	01
Boissons alcoolisées et tabac	02
Articles d'habillement et chaussures	03
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	04
Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation	05
Santé	06
Transports	07
Communication	08
Loisirs et culture	09
Education	10
Hôtels, cafés et restaurants	11
Autres biens et services	12
Dépense de consommation finale	P31

A l'issue de cette décomposition, des taux d'épargne par catégorie peuvent être calculés. Le taux d'épargne au sens de la comptabilité nationale correspond au rapport entre l'épargne (part du revenu disponible des ménages qui n'est pas utilisée en dépense de consommation finale) et le revenu disponible total des ménages.

La décomposition du compte des ménages est effectuée selon quatre critères : le niveau de revenu des ménages, la catégorie socioprofessionnelle, l'âge et la composition familiale.

Un des objectifs est ainsi de décomposer le compte selon la position des ménages dans l'échelle des revenus. On se réfère à une notion de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale, par unité de consommation (UC)². Rappor­ter le revenu disponible du ménage à son nombre d'unités de consommation permet d'une part de rendre comparables les ressources des ménages de taille différente, et d'autre part de tenir compte des économies d'échelle réalisées par les personnes vivant en commun. Il n'est en effet pas nécessaire pour un couple de multiplier par deux l'ensemble des biens de consommation dont bénéficie une personne seule pour disposer d'un niveau de vie équivalent (logement, équipement électroménager).

La typologie utilisée classe les ménages en cinq groupes de revenu croissant, constituant 20 % de l'ensemble de la population chacun, selon les quintiles de revenu disponible par UC.

Le compte sera également étudié en fonction de la catégorie socioprofessionnelle (CS) de la personne de référence du ménage, selon la nomenclature française des Professions et Catégories Socioprofessionnelles³. La typologie principale utilisée compte treize CS, qui distinguent les actifs (agriculteurs, autres indépendants, cadres, professions intermédiaires, employés, ouvriers) des retraités (anciens agriculteurs, anciens indépendants autres, anciens cadres, anciennes professions intermédiaires, anciens employés, anciens ouvriers) et les autres inactifs. Une typologie alternative distingue une catégorie de plus en scindant les autres indépendants en deux groupes aux niveaux de ressources *a priori* hétérogènes : les artisans-commerçants d'une part et les chefs d'entreprises et professions libérales d'autre part.

On étudiera également une décomposition par âge, en considérant celui de la personne de référence du ménage. On distinguera les ménages de moins de 30 ans, les 30-39 ans, les 40-49 ans, les 50-59 ans, les 60-69 ans et les 70 ans et plus.

² Le nombre d'unités de consommation des ménages est déterminé selon l'échelle dite « de l'OCDE modifiée », qui comptabilise une unité de consommation (UC) pour le premier adulte, 0,5 UC pour toutes les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les moins de 14 ans.

³ La nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles française classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Le compte des ménages sera également différencié selon la composition du ménage : personne seule, famille monoparentale, couple sans enfant, couple avec un enfant, couple avec deux enfants, couple avec trois enfants ou plus⁴.

1.2 Trois enquêtes ménages principalement mobilisées

Les enquêtes auprès des ménages sont menées auprès d'échantillons qui permettent d'étudier les disparités de situation ou de comportement entre différentes catégories de ménage.

Pour la décomposition du compte des ménages pour l'année 2003, deux types d'informations sont nécessaires : des éléments sur la répartition des revenus entre les ménages d'une part et des éléments sur leurs dépenses de consommation d'autre part.

Dans le domaine des revenus, deux systèmes d'enquêtes portant spécifiquement sur le sujet peuvent être mobilisés :

- l'enquête Revenus fiscaux (ERF) 2003, issue de l'appariement entre l'échantillon de l'enquête Emploi (du quatrième trimestre 2003) et les déclarations fiscales (sur les revenus perçus en 2003), qui constitue la source de référence en France pour la mesure des revenus individuels ;
- le dispositif Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV-SILC) 2004, produit dans un cadre défini au niveau européen et qui porte sur les revenus 2003. Les revenus y sont actuellement collectés par voie d'enquête⁵.

Dans le domaine de la consommation, l'enquête Budget de famille (BDF) 2006 qui permet de décrire très précisément les dépenses des ménages, leur montant et leur nature.

Plusieurs enquêtes sont ainsi mobilisées pour décomposer les différentes lignes de compte⁶. Il est donc indispensable que les variables de typologie soient présentes dans toutes les enquêtes et qu'elles assurent un classement homogène des ménages. En effet, pour assurer une cohérence de l'ensemble du compte pour chaque catégorie (entre le revenu et la dépense de consommation notamment), le classement des ménages doit être homogène entre les enquêtes : imaginons qu'un même ménage soit interrogé dans chacune de ces enquêtes, il doit être classé de la même manière dans chacune d'elle, pour chacune de nos variables de catégories.

Trois sous-catégories de ménages pour lesquelles on souhaite disposer d'informations font partie des caractéristiques sociodémographiques de base récoltées dans toutes les enquêtes : c'est le cas de l'âge, de la catégorie socioprofessionnelle et de la composition familiale. Elles font partie des éléments recueillis de façon harmonisée dans toutes les enquêtes, au travers du « tronc commun » des enquêtes auprès des ménages.

En ce qui concerne les revenus, en revanche, les mesures varient selon chaque enquête.

BDF ou SRCV disposent d'un questionnement propre sur les ressources des ménages, qui ciblent approximativement les mêmes composantes du revenu. Le questionnement est toutefois plus détaillé dans SRCV.

Les ERF fournissent en particulier une mesure « administrative » du revenu, qui leur assure une certaine validité mais implique aussi que plusieurs composantes, prises en compte par les comptes nationaux, y échappent une fois passées au crible des règles fiscales.

Les distributions des composantes principales du revenu (revenus d'activité, retraites) récoltées dans SRCV sont systématiquement comparées aux distributions obtenues dans les ERF.

⁴ Les autres types de ménages dits « complexes » (700 000 ménages environ soit 2,9 % des ménages) sont intégrés dans les autres groupes en fonction du nombre de personnes et du nombre d'enfants.

⁵ A partir de la vague 2008, les revenus seront pour la plupart obtenus par appariement avec les déclarations fiscales.

⁶ Chaque enquête ayant ses spécificités, en plus de SRCV, ERF et BDF, deux autres enquêtes portant sur des thèmes particuliers seront utilisées ultérieurement pour produire des variantes : l'enquête Logement, pour évaluer plus précisément le service de production de logement des ménages ainsi que leurs dépenses de logement, et l'enquête Santé pour les dépenses de santé.

Par ailleurs, décomposer le compte des ménages selon le niveau de revenu de ces derniers implique que l'on travaille à partir d'une mesure du revenu la plus proche possible des concepts de la comptabilité nationale. Or selon l'enquête considérée il est plus ou moins facile de s'en approcher.

On ne dispose donc pas de variables de revenu disponible homogènes issues directement des enquêtes. Pour contourner cet obstacle, nous avons eu recours à des méthodes d'imputation, en procédant en deux temps : d'abord construire une mesure du revenu au sens des comptes nationaux dans une enquête de référence, puis l'implémenter dans toutes les autres enquêtes considérées (cf. encadré 1.1).

Encadré 1.1 : création d'une variable de typologie de « revenu disponible par UC » dans les enquêtes

Le choix de l'enquête de référence s'est porté sur le dispositif SRCV parce que c'est l'enquête qui rassemble le plus d'informations permettant de se rapprocher du concept de revenu disponible utilisé en comptabilité nationale. Un « revenu disponible au sens de la comptabilité nationale » a donc été construit dans cette enquête en intégrant au calcul, en plus des composantes habituellement prises en compte dans les analyses d'inégalités monétaires réalisées à partir des enquêtes (revenus d'activité, de remplacement, transferts sociaux), des ressources supplémentaires présentes dans l'enquête (avantages en nature, autoconsommation) ou imputées (revenus financiers, intérêts sur les crédits de consommation, fraude, travail au noir). Les données manquantes ont fait l'objet d'une imputation sous hypothèses, qui sont décrites dans la partie 2.2. Ce revenu disponible a en outre été recalé, composante par composante, sur les agrégats correspondants de la comptabilité nationale, afin de positionner les ménages sur une échelle de revenus qui dépende le moins possible de la qualité de collecte dans les enquêtes⁷.

Dans un deuxième temps, afin de disposer de cette mesure dans toutes les enquêtes, une équation explicative du revenu disponible au sens de la comptabilité nationale a été estimée économétriquement dans SRCV. A l'aide de cette estimation, un revenu disponible au sens de la comptabilité nationale a été imputé dans les autres enquêtes.

L'équation retenue régresse le revenu disponible « au sens de la comptabilité nationale », pris en logarithme, sur la position dans l'échelle des revenus « au sens de l'enquête » par vingtile, la CS de la personne de référence, le statut d'occupation du logement et la composition familiale : $\log(RDB) = X\beta + \varepsilon$, où ε suit une loi $N(0, \sigma^2)$. Les variables explicatives sont toutes présentes dans les enquêtes utilisées. Le revenu « au sens de l'enquête » correspond à un revenu totalisant les revenus d'activité (salaires, revenus d'indépendants, allocations chômage, indemnités maladie), de remplacement (pensions de retraite, d'invalidité), les prestations sociales (prestations familiales, aides au logement, minima) et les revenus du patrimoine (revenus fonciers et revenus financiers) collectés dans l'enquête.

La qualité de l'estimation est très bonne ($R^2=83\%$), la position dans l'échelle des revenus expliquant bien sûr l'essentiel de la variance. Le revenu disponible au sens de la comptabilité nationale imputé dans les autres enquêtes est la valeur « prédite »

par l'équation (correspondant à l'espérance du revenu $E(RDB)$) : $e^{X\beta} \cdot e^{\frac{\sigma^2}{2}}$, où σ est l'écart type des résidus de la régression. Pour une combinaison donnée (position dans l'échelle des revenus « au sens de l'enquête », CS, statut d'occupation et type de ménage), le ménage ainsi caractérisé doit obtenir le même revenu disponible dans toutes les enquêtes⁸.

Ce revenu imputé est ensuite rapporté au nombre d'UC de chaque ménage pour les classer selon les quintiles de revenu disponible par UC. Idéalement, un ménage de mêmes caractéristiques devrait être classé à l'identique dans toutes les enquêtes. En réalité même si suite aux imputations, un tel ménage a bien dans toutes les enquêtes le même revenu par UC au sens de la comptabilité nationale, son classement peut différer car les seuils de revenus sont redéfinis dans chaque enquête et dépendent de l'échantillonnage de chacune d'entre elles. L'étude de la structure des ménages par quintile selon la CS, l'âge, le type de ménage ou le statut d'occupation du logement montre d'ailleurs que celle-ci varie d'une enquête à l'autre.

⁷ Si les salaires, par exemple, sont bien collectés dans les enquêtes et proches des données de la comptabilité nationale, les revenus du patrimoine sont particulièrement sous-estimés. Les salaires vont donc influencer sur le classement des ménages au delà de leur poids réel dans le revenu disponible, or ils ne suivent pas la même distribution que les revenus du patrimoine. Plus généralement, il est nécessaire de recalibrer chaque composante du revenu sur les données de la comptabilité nationale afin de positionner correctement les ménages dans la hiérarchie des revenus.

⁸ Des ajustements mineurs ont été effectués dans les modèles pour certaines enquêtes afin de tenir compte des données disponibles (modifications des modalités des variables explicatives). C'est le cas d'ERF ou de l'enquête Santé.

1.3 Restriction aux ménages ordinaires de métropole

Les enquêtes ménages réalisées par l'Insee sont pour la plupart effectuées uniquement sur le territoire métropolitain. Elles ciblent les seuls ménages ordinaires c'est-à-dire les personnes qui vivent dans un logement indépendant, par opposition aux personnes vivant en collectivités. Ainsi, les personnes hébergées dans des maisons de retraites, des foyers ou résidences sociales, des communautés religieuses, des établissements pénitentiaires par exemple, ne sont pas enquêtées.

En comptabilité nationale en revanche, le compte des ménages retrace le revenu disponible et les dépenses de consommation de l'ensemble de la population, y compris la population des départements d'outre-mer (DOM) et les personnes vivant en collectivités.

En 2003, la France métropolitaine compte environ 25 millions de ménages (600 000 dans les DOM) et 1,4 million de personnes en collectivités⁹.

Compte tenu du champ des enquêtes, la décomposition du compte des ménages ne peut porter que sur les ménages ordinaires de métropole. Un travail préalable à la décomposition du compte est donc nécessaire ; il consiste à isoler les masses de revenus perçus et les dépenses de consommation des personnes vivant dans les DOM d'une part et de celles vivant en collectivités d'autre part.

Pour isoler les masses de ces deux sous-groupes de population les traitements réalisés sont différents :

- concernant les DOM : on dispose du compte des ménages France entière et du compte des ménages pour chacun des 4 DOM. Le compte « métropole » peut donc être élaboré par différence ; deux difficultés ont été rencontrées :
 - o les comptes des DOM sont réalisés en base 1980¹⁰ contrairement au compte France entière construit en base 2000 ; des corrections ont dû être apportées sur les comptes des DOM pour tenir compte des changements méthodologiques intervenus lors du changement de base (cas de la fraude notamment) ;
 - o au niveau détaillé, la nomenclature des dépenses de consommation de chacun des DOM n'est pas identique ; aucune n'est strictement similaire à celle retenue par les comptes nationaux pour l'élaboration des chiffres France entière.
- concernant les personnes qui vivent en collectivités : faute d'information, les personnes vivant en collectivités se voient affecter, à caractéristiques données (âge, sexe, CS....), les revenus moyens et les dépenses de consommation moyennes des personnes vivant en ménages ordinaires (montants moyens constatés dans les enquêtes ménages).

⁹ Le nombre de personnes vivant en collectivités dans les DOM en 2003 n'est pas connu.

¹⁰ Dans le vocabulaire de la comptabilité nationale on appelle une « base » un ensemble de concepts, nomenclatures et méthodes. Lors d'un changement de base on réalise des investigations statistiques qui, en raison de leur coût, ne peuvent être reproduites chaque année. Cela conduit à réviser certains niveaux, certaines clés de répartition, certains taux. C'est aussi l'occasion, plus fondamentalement, de modifier des concepts, d'adopter de nouvelles nomenclatures. Tous ces éléments et définitions sont ensuite tenus pour fixes jusqu'à la base suivante.

Tableau 1.3 – décomposition du compte des ménages¹¹ en trois sous-groupes de population

<i>Montant, en M€</i>		Ménages ordinaires métropole	Collectivités métropole	4 DOM	Ensemble
Revenus primaires des EI	B5	99 001	965	3 132	103 098
EBE et revenu mixte des ménages purs	B2+B3	130 854	608	2 543	134 005
Salaires et traitements bruts	D11	602 864	6 090	10 971	619 925
Cotisations employeurs	D12	220 136	1 798	3 287	225 221
Intérêts reçus	D41-R	27 736	971	229	28 936
Intérêts versés	D41-E	-23 868		-396	-24 264
Revenus distribués des sociétés	D42	47 711	764	478	48 953
Revenus de la propriété attribués aux assurés	D44	34 043	1 188	100	35 331
Revenus des terrains et gisements	D45-S	1 796	54	9	1 859
Revenus primaires	B5	1 140 273	12 438	20 353	1 173 064
Impôts	D5	-137 717	-1 403	-1 282	-140 402
Cotisations	D61	-320 676	-2 755	-4 011	-327 442
Prestations	D62	295 528	11 103	4 937	311 568
Primes nettes d'assurance dommage	D71	-21 301		-323	-21 624
Indemnités d'assurance dommage	D72	24 304		310	24 614
Transferts courants divers	D75-S	13 082		-48	13 034
Revenu disponible	B6	993 493	19 383	19 936	1 032 812
Dépense de consommation	P31	821 247	30 696	16 305	868 249

Seule la première colonne, correspondant aux ménages ordinaires de métropole, sera décomposée par type de ménage grâce aux données d'enquêtes.

Le compte ci-dessus est présenté (et sera décomposé) hors consommation de service d'intermédiation financière indirectement mesurée (SIFIM).

¹¹ Pour les ménages, la plus grosse partie des SIFIM est intégrée à leur dépense de consommation finale (SIFIM sur les dépôts et crédits à la consommation) ; l'autre partie est comptabilisée en consommation intermédiaire car elle contribue à la production de services de logement par les ménages accédants à la propriété (SIFIM sur les crédits logement). Les SIFIM conduisent à augmenter le RDB et la dépense de consommation de 10 Md€ en 2003.

2 Décomposition du revenu disponible

2.1 La méthodologie générale de décomposition ligne à ligne

Pour décomposer chaque ligne du compte des ménages selon les catégories sélectionnées, il serait possible d'utiliser la décomposition directement observée dans les enquêtes (parts de la masse de telle ou telle composante du revenu disponible détenues par les différentes catégories de ménages). Toutefois, les effectifs de ménages totaux et par catégorie ne sont pas strictement identiques d'une enquête à l'autre, ils varient selon les modalités d'échantillonnage retenues et les pondérations qui en découlent.

Par cohérence entre les différentes lignes du compte, il est nécessaire que ces effectifs soient les mêmes partout. On se réfère donc à une seule source, *a priori* la plus pertinente : l'enquête Emploi en continu 2003, calée sur le nombre de ménages du compte satellite du Logement pour 2003. La méthodologie est la suivante.

Notons :

- R : une composante du revenu disponible
- $i \in [1, n]$: les différentes catégories d'une typologie donnée des ménages (CS, tranches d'âge, etc.)
- M_i^R : la masse de la composante R constatée dans l'enquête (SRCV ou ERF) pour la catégorie i
- \bar{R}_i : le revenu moyen annuel pour la composante R et la catégorie i constaté dans l'enquête (SRCV ou ERF)
- $N_i^{enquete}$: l'effectif total de la catégorie i selon l'enquête considérée
- N_i : l'effectif de la catégorie i dans la population totale (source enquête Emploi en continu 2003, calée sur le nombre de ménages du compte satellite du Logement pour 2003)
- M_{Cnat}^R : la masse de la comptabilité nationale, pour l'ensemble des ménages (ménages ordinaires, métropole) pour la composante du revenu étudiée.

Le calcul est réalisé en deux temps :

- calcul d'une masse approchée perçue par chaque catégorie : $\tilde{M}_i^R = M_i^R * \frac{N_i}{N_i^{enquete}} = \bar{R}_i * N_i$
- recalage des masses par catégorie sur la masse totale de la comptabilité nationale :

$$\tilde{M}_i^{Rcalé} = \tilde{M}_i^R * \frac{M_{Cnat}^R}{\sum_{k=1}^n \tilde{M}_k^R}$$

Une fois cette méthodologie fixée, la difficulté consiste à retrouver les définitions et concepts de la comptabilité nationale dans les enquêtes, pour chacune des composantes du revenu disponible. L'objectif des parties suivantes (2.2 et 2.3) est d'identifier les écarts entre les données présentes dans les enquêtes et les agrégats macroéconomiques du compte des ménages (pour sa partie « revenus »), ainsi que d'explicitier les hypothèses et calculs effectués pour rapprocher ces deux sources.

Une fois le meilleur compromis trouvé pour une ligne de compte donnée, la méthodologie décrite ci-dessus est appliquée aux revenus d'enquête retenus pour approcher la ligne, c'est-à-dire que l'on part des moyennes par catégorie de ces revenus dans l'enquête (les \bar{R}_i) pour calculer des masses de revenus par catégorie compatibles avec la masse globale de la comptabilité nationale (partie 2.5).

2.2 Comparaison des définitions ligne à ligne

Pour la plupart des lignes de revenus distinguées, le dispositif SRCV2004 permet de construire un agrégat correspondant ou approché. Certaines lignes sont toutefois mieux décrites dans l'ERF2003, qui est dans ce cas utilisée pour la désagrégation. Les tableaux suivants indiquent les correspondances qui ont été établies entre les lignes du compte et les enquêtes. Les lignes grisées correspondent aux cas où l'ERF a été privilégiée.

Tableau 2.1 - correspondances entre les lignes du compte et les enquêtes

Lignes du compte	Comptes nationaux	Enquête (SRCV ou ERF)	Différences entre l'enquête sélectionnée et les Comptes
Indépendants¹²			
Revenus primaires des EI agricoles (B5)	Revenus que les agriculteurs tirent de leur activité ; montant net de tous les investissements et charges, y compris charges salariales et cotisations payées pour leurs employés	Revenus collectés par voie d'enquête - "montants des prélèvements privés que le ménage a effectué sur les ressources de l'entreprise pour ses besoins de consommation et d'épargne"	Evaluation des charges par les ménages
Revenus primaires des EI non agricoles (B5)	Revenus que les autres indépendants tirent de leur activité ; montant net de tous les investissements et charges, y compris charges salariales et cotisations payées pour leurs employés Montants redressés pour fraude et travail au noir		Absence de redressement pour fraude et travail au noir pour les EI non agricoles
Autres ménages			
Revenu mixte des "ménages purs" (B3)	Revenu lié à une production pour emploi final propre des ménages, en agriculture et construction pour l'essentiel	Autoconsommation tirée d'une production agricole ("jardinage, élevage, cueillette, chasse")	Absence d'information sur la production dans les domaines autres que l'agriculture
Excédent brut d'exploitation des « ménages purs » (B2) + Revenu des terrains et gisements (D45-S)	Production pour emploi final propre des ménages : loyers imputés (pour les propriétaires de résidences principales ou secondaires, pour les personnes logées gratuitement par des personnes physiques) et location effective de logement (montants nets de charge du type taxe foncière sur les logements) Loyers perçus (- ceux versés) en contrepartie de la mise à disposition de terrains ou de gisements	Loyers imputés pour les résidences principales des propriétaires, accédants, logés à titre gratuit, nets de taxe foncière Revenus fonciers nets de charges pour travaux d'entretien, remboursements d'emprunts et d'impôts fonciers	Pas de loyers imputés pour les propriétaires de résidences secondaires Evaluation des charges par les ménages Pas d'information sur les loyers versés des terrains et gisement Agrégats distincts dans les Comptes, non dissociables dans les enquêtes
Salaires et traitements bruts (D11)	Salaires et traitement (avant paiement des cotisations sociales « salariés » : cotisations vieillesse, chômage, cotisations de régimes privés d'assurance sociale, ...) ; Comprend les salaires en nature (logement, repas gratuits, chauffage, avantages comité entreprise etc.)	Salaires bruts de cotisations sociales, CSG et CRDS Avantages en nature (voiture de fonction, loyer, subventions restauration, gratuité ou tarifs préférentiels de biens et services)	Cotisations sociales calculées, hors cotisations de régimes privés d'assurance sociale (mutuelle), hors cotisations de régimes employeurs Evaluation des avantages en nature par les ménages

¹² Une seule ligne de compte décrit le revenu primaire des entrepreneurs individuels dans les publications des comptes nationaux. Pour affiner les estimations dans le cadre de ces travaux, les revenus des indépendants agriculteurs ont été distingués de ceux des indépendants non agriculteurs.

Lignes du compte	Comptes nationaux	Enquête (SRCV ou ERF)	Différences entre l'enquête sélectionnée et les Comptes
Tous ménages			
Intérêts versés (D41-E)	Intérêts versés pour les crédits à la consommation et les crédits immobiliers	Intérêts payés sur les emprunts liés à la résidence principale	
<i>intérêts sur crédits liés à la résidence principale</i>			
<i>Intérêts sur autres crédits</i>		Montants des charges d'emprunts (intérêts + capital) autres	
Intérêts reçus (D41-R)	Intérêts reçus sur les placements financiers	Intérêts des livrets d'épargne (A, bleu, LDD, jeune, LEP, CEL, PEL, livrets fiscalisés) - <u>imputés</u>	Eléments imputés et non observés Sous-évaluation par rapport aux données macroéconomiques
Revenus distribués des sociétés (D42)	Dividendes et prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	Revenus déclarés au fisc (revenus des actions et parts, revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA, revenus des valeurs mobilières et distributions) nets d'avoir fiscal Revenus annuels <u>imputés</u> produits par les PEA	Absence des dividendes non déclarés au fisc (en dehors des PEA) Eléments imputés pour les PEA Sous-évaluation par rapport aux données macroéconomiques
Revenus de la propriété attribués aux assurés (D44)	Revenus obtenus par les assureurs grâce aux placements qu'ils effectuent, essentiellement dans le cadre de l'assurance vie	Revenus annuels produits par les contrats d'assurance vie (+ bons de capitalisation et PEP assurance) - <u>imputés</u>	Eléments imputés et non observés Sous-évaluation par rapport aux données macroéconomiques
Impôt sur le revenu (D51)	IRPP (y compris impôts sur les plus-values réalisées) ; prélèvements sur les valeurs mobilières ; CRDS ; prélèvement sur patrimoine et placements (FRR), fonds APA, charbonnage de France, fonds de solidarité contribution fonctionnaire ; CSG	IRPP, impôt sur les plus-values et revenus exceptionnels, CSG, CRDS, prélèvements sur le patrimoine <u>calculés</u> à partir des revenus financiers déclarés au fisc (prélèvement libératoire de 15% et/ou CSG, CRDS + 2% de prélèvements sociaux)	Calcul portant sur les revenus financiers recensés dans les déclarations fiscales : problème de la sous-déclaration (pour les revenus soumis à prélèvement libératoire notamment) Décalage temporel : concerne les impôts payés sur les revenus perçus en 2003 ¹³ Absence d'information sur les fonds divers
Autres impôts courants (D59)	Taxe d'habitation, ISF, taxe foncière sur le non bâti	Taxes d'habitation <u>sur les résidences principales</u> et ISF	Absence d'information sur la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et sur la taxe foncière sur le non bâti

¹³ Dans les comptes nationaux 2003, ce sont les impôts sur les revenus perçus en 2002 (payés en 2003) qui sont présents.

Lignes du compte	Comptes nationaux	Enquête (SRCV ou ERF)	Différences entre l'enquête sélectionnée et les Comptes
Cotisations (D61)			
<i>cotisations employeurs</i>	Cotisations employeurs, cotisations imputées pour les fonctionnaires et personnels de grandes entreprises publiques, cotisations imputés en contrepartie d'avantages en nature fournis par l'employeur	Cotisations vieillesse, chômage, autres, <u>calculées</u>	Ne tient pas compte des exonérations de charges employeurs pour les bas salaires
<i>cotisations salariés</i>	Cotisations salariales y compris cotisations d'assurance de régimes privés (mutuelles notamment) et employeurs	Cotisations vieillesse, chômage, autres, <u>calculées</u>	Cotisations calculées hors cotisations imputées, hors cotisations d'assurance sociale de régimes privés
<i>cotisations indépendants</i>	Contributions payées, pour eux-mêmes ou leurs ayants-droit, par les travailleurs indépendants	Cotisations vieillesse, chômage, autres, <u>calculées</u>	
Prestations (D62)	Pensions, retraites, allocations chômage, prestations familiales, minima sociaux, bourses d'études	Retraites (droit direct et réversion) brutes de CSG-CRDS, retraites de régimes privés ; Allocations chômage brutes de CSG-CRDS ; Prestations familiales, aides contre l'exclusion sociale, indemnités maladie, bourses d'étude	Absence des prestations d'assurance sociale de régimes privés (versement des mutuelles) Sous-évaluation des prestations d'assurance sociale directe employeurs
Primes nettes d'assurance dommage (D71)	Primes versées au titre d'une police d'assurance dommage (moins l'estimation de la rémunération du service que les assurés versent à la société d'assurance)	-	Aucune information collectée dans l'enquête
Indemnités d'assurance dommage (D72)	Indemnités versées à la suite d'un sinistre à un ménage titulaire d'une police d'assurance dommages (contre l'incendie, le vol, les accidents de la route,...)	-	Aucune information collectée dans l'enquête
Transferts courants divers (D75-S)	Transferts versés ou reçus à/de l'étranger, à des associations, amendes et pénalités Redressement pour fraude des sociétés non financières versé aux ménages	-	Aucune information collectée dans l'enquête

Dans les enquêtes, l'évaluation des revenus générés par l'autoconsommation (limitée à la production agricole), des avantages en nature compris dans la rémunération, des ressources restant après retrait des charges et investissements pour les indépendants, des charges grevant les revenus fonciers repose sur la seule estimation (ou perception) des ménages. Elle ne correspond donc pas nécessairement exactement à l'évaluation qui peut en être faite au niveau macroéconomique.

Par ailleurs, certaines lignes du compte des ménages sont composées de ressources qui ne sont que partiellement couvertes dans les enquêtes. C'est le cas en particulier des revenus des indépendants non agriculteurs (absence de la fraude et du travail au noir dans les enquêtes), des intérêts d'emprunt versés sur les crédits à la consommation (information disponible mais pas adaptée car le paiement des intérêts n'est pas isolé du remboursement du capital) ou des loyers imputés pour les résidences secondaires. Concernant les revenus financiers (intérêts, dividendes reçus), qui ne sont pas directement collectés dans SRCV mais obtenus après calcul, une nouvelle estimation en a été produite pour les besoins du projet car les taux de détention et les masses de patrimoine financier initiaux sont sous-évalués par rapport aux données macroéconomiques (cf. § 2.3).

Enfin, certaines lignes correspondent à des éléments du revenu disponible qui ne sont pas du tout recensés ou calculés dans les enquêtes. C'est le cas des indemnités/primes d'assurance dommage et des transferts courants.

Le bilan chiffré dans le tableau 2.2 présente les taux de couverture dans les enquêtes de chaque ligne de compte et montre que ces derniers sont variables selon la ligne considérée :

Tableau 2.2 - Taux de couverture des enquêtes pour les différentes lignes du compte des ménages

Lignes de compte	Comptabilité nationale 2003 *	Enquête (SRCV2004 / ERF2003)	Taux de couverture (en %)
Revenus primaires des entrepreneurs individuels (EI) - y compris fraude EI	76 739	46 140	60%
Redressement pour travail au noir	22 262		0%
EBE et revenu mixte des "ménages purs" + revenus des terrains et gisements	132 650	92 364	70%
Salaires et traitements bruts	602 864	541 992	90%
Cotisations employeurs	220 136	187 029	85%
Intérêts reçus	27 736	7 680	28%
Intérêts versés	-23 868	-13 780	58%
Revenus distribués des sociétés	47 711	14 019	29%
Revenus de la propriété attribués aux assurés	34 043	7 950	23%
Impôts	-137 717	-113 482	82%
Cotisations	-320 676	-257 145	80%
Prestations	295 528	234 108	79%
Primes nettes d'assurance dommage	-21 301		0%
Indemnités d'assurance dommage	24 304		0%
Transferts courants divers	13 082		0%
Revenu disponible	993 493	746 875	75%

* : comptabilité nationale sur un champ ménages ordinaires de métropole, hors SIFIM

2.3 Imputation d'éléments manquants et hypothèses

Pour certaines lignes du compte des ménages pour lesquelles on manque d'information (absence totale ou partielle), des imputations ont été réalisées dans l'enquête et des hypothèses ont dû être faites. Les points principaux sont détaillés ci-dessous.

Imputations mobilisant une information partielle disponible dans l'enquête

Dans SRCV, des loyers sont imputés aux seuls propriétaires de leur résidence principale. En comptabilité nationale, des loyers sont également imputés aux propriétaires de résidences secondaires pour « production de service de logement » (14,4 Md€ en 2003). En contrepartie, ces mêmes ménages consomment un « service de logement », pour le même montant. La taxe foncière payée sur ces logements, non collectée dans SRCV, est estimée dans les comptes à 1,2 Md€ en 2003. Le montant finalement imputé au titre des résidences secondaires dans SRCV s'élève donc à 13,2 Md€; il est affecté aux ménages déclarant posséder au moins une résidence secondaire ou un autre logement (autre que des logements loués), soit 3,6 millions ménages au total¹⁴.

La ligne D41-E correspond aux intérêts versés par les ménages pour leurs crédits à la consommation et immobiliers. Dans SRCV, la valeur des intérêts payés sur les crédits contractés pour la résidence principale (achat, travaux) est connue. En revanche, si le montant remboursé par les ménages pour des crédits divers non liés à la résidence principale est bien collecté, on ignore quelle est la part des seuls intérêts dans ce montant, indépendamment du remboursement du capital.

Pour isoler le montant des intérêts, une clé de partage a été estimée, à l'aide de la comparaison du montant total des remboursements déclaré par les ménages dans SRCV et du montant des seuls intérêts liés aux crédits (hors résidence principale) issu des comptes nationaux. La part des intérêts dans le total des remboursements est ainsi estimée à 25,2 % (9,9 Md€ d'intérêts versés en 2003 sur des crédits autres que sur la résidence principale, pour un remboursement total de 39,3 Md€).

¹⁴ Pour les ménages qui possèdent une résidence secondaire et un logement autre que des logements loués (au nombre de 83 500), on affecte un montant double de celui affecté aux ménages possédant l'un ou l'autre de ces biens seulement.

Imputations sur la base d'un modèle de comportement

Les revenus tirés du patrimoine financier ne sont pas directement collectés dans SRCV, le patrimoine n'étant par ailleurs observé qu'en tranches, par type de produit financier. Les taux de détention des différents produits financiers dans SRCV 2004, première vague de ce dispositif, sont en outre faibles au regard d'autres sources traitant spécifiquement ce domaine (enquête Patrimoine 2004).

Trois lignes de compte font appel à ce type de revenus : les intérêts reçus des placements financiers (D41-R), les revenus distribués des sociétés (D42) et les revenus obtenus par les assureurs grâce aux placements qu'ils effectuent, essentiellement dans le cadre de l'assurance vie (D44).

La méthodologie de l'estimation des revenus financiers utilisée est la suivante. Une nouvelle distribution de la détention des produits est imputée dans SRCV, ainsi que des montants d'encours, à partir de modèles estimés sur les données de l'enquête Patrimoine 2004¹⁵, produit financier par produit. Cette nouvelle détention et les montants de produits financiers associés sont imputés sans tenir compte des éléments collectés dans SRCV, sauf pour les produits d'assurance vie, pour lesquels on conserve la détention déclarée et les encours initialement calculés dans SRCV, les modèles ne permettant pas d'améliorer sensiblement les taux de détention.

Les montants individuels d'encours imputés, de même que les montants d'encours des produits d'assurance vie pris dans SRCV 2004, sont recalés sur les données macroéconomiques, pour les différents actifs financiers, en utilisant les statistiques monétaires de la Banque de France et le compte de patrimoine financier 2003. Malgré une amélioration globale des taux de détention, le total des encours imputés reste en effet largement inférieur aux encours macroéconomiques.

Enfin des taux de rendement moyens sont calculés à partir de données fournies par la Banque de France¹⁶ et appliqués aux encours imputés (ou initiaux, pour l'assurance vie) pour obtenir les revenus. La ligne D41-R est approchée par les intérêts des livrets d'épargne, la ligne D44 par les revenus des produits d'assurance-vie imputés.

Imputations sur la base d'hypothèses « ad hoc »

La fraude et le travail au noir sont ignorés par les enquêtes. En comptabilité nationale, des corrections importantes sont apportées pour corriger de la fraude fiscale et du travail au noir. Des hypothèses ont donc été effectuées afin de les ajouter aux revenus individuels.

Le redressement pour la fraude fiscale porte sur les entreprises non financières non agricoles¹⁷. Il s'agit d'entreprises régulièrement déclarées qui sous-estiment leur activité.

- pour les entrepreneurs individuels non agricoles : l'excédent brut d'exploitation (et en conséquence le revenu primaire) est augmenté de 13,7 Md€ en 2003 au titre de cette fraude fiscale. Dans SRCV, cette masse est imputée, par convention, aux ménages dont au moins un des membres est indépendant mais pas agriculteur (1,6 million de ménages concernés).
 - pour les sociétés non financières, la fraude est évaluée à 19,8 Md€ en 2003. On considère qu'il s'agit de masses financières que les « responsables de sociétés » se versent à eux-mêmes sans les déclarer. Dans les lignes de compte cette masse financière apparaît en ressources de la ligne « transferts » (D75). Dans SRCV, cette masse est affectée par convention aux ménages dont au moins un des membres est indépendant (mais pas agriculteur) ainsi qu'aux ménages dont au moins un des membres est cadre et appartient aux deux derniers centiles de niveau de vie (1,8 million de ménages concernés).
- Les masses sont imputées au *prorata* du revenu primaire de chaque ménage.

¹⁵ Les variables explicatives de la détention des différents produits financiers sont le positionnement dans l'échelle des revenus déclarés (selon les déciles), le type de ménage, la tranche d'unité urbaine, le statut d'occupation du logement, la perception de revenus fonciers, ainsi que la CS, l'âge en tranches, le diplôme et le sexe de la personne de référence. Les mêmes variables sont utilisées dans les modèles d'estimation des encours possédés.

¹⁶ Ils s'élèvent par exemple à 2,8 % pour les livrets exonérés, 2,4 % pour les livrets non exonérés, 3,4 % pour l'épargne logement, et 5,1 % pour l'assurance vie (calculs Insee à partir de données communiquées par la Banque de France).

¹⁷ En comptabilité nationale, il est supposé que ni les administrations publiques ni les entreprises financières ne fraudent. Les corrections pour fraude ne sont en outre pas isolées pour les entreprises agricoles car leur activité en comptabilité nationale est mesurée à partir de la production bien connue, et non, comme c'est le cas pour les entrepreneurs non agricoles à partir de sources déclaratives. Aucun traitement particulier n'est donc nécessaire pour redresser les revenus agricoles d'une sous-déclaration. Le recalage des revenus des entrepreneurs agricoles déclarés dans l'enquête sur l'évaluation de la comptabilité nationale intègre implicitement un correctif pour sous-déclaration mais qui ne peut être isolé.

Le redressement des revenus du travail au noir consiste à prendre en compte l'activité d'unités de production clandestines qui ne font aucune déclaration sur leur production et sur leur revenu. Par convention en comptabilité nationale, les travailleurs au noir sont assimilés à des travailleurs indépendants. Ainsi, en 2003, le revenu primaire des entrepreneurs individuels a été augmenté de 22,8 Md€ au titre du travail au noir. Les principales activités visées sont le bâtiment, la réparation automobile, les activités informatiques, les activités des cafés-hôtels-restaurants, les services personnels et l'éducation.

On suppose toutefois que dans les enquêtes, la plupart des personnes concernées ne se déclarent pas en tant qu'indépendants et que le travail au noir vient plutôt en complément d'une activité salariée déclarée. Dans SRCV2004, on impute donc 22,3 Md€ aux salariés actifs qui font partie des 50 % des individus les plus modestes en termes de niveau de vie, ainsi qu'aux étudiants (7,7 millions de ménages concernés). Les 500 M€ restants sont en outre affectés aux étudiants et travailleurs vivant en collectivité, soit 300 000 personnes environ.

Ces hypothèses sont fragiles, et les masses financières en jeu conduisent à augmenter dans des proportions importantes les revenus individuels d'une catégorie particulière, les indépendants (hors agriculteurs). Ainsi le revenu disponible médian « au sens de la comptabilité nationale » des ménages d'artisans, commerçants, professions libérales et chefs d'entreprises augmente de 30 % lorsque sont introduits la fraude fiscale et le travail au noir sous ces hypothèses. Pour les autres CS, l'augmentation du revenu médian varie entre 0 et 9 %.

Une seconde option pour prendre en compte ces composantes du revenu disponible a donc été simulée ; elle consiste à postuler que l'on ignore tout de la distribution de la fraude fiscale et du travail au noir au sein de la population : la masse globale est répartie sur l'ensemble des ménages, *au prorata* de leur revenu disponible, mesuré hors fraude et travail au noir. La distribution des revenus des ménages constatée avant redressement n'est alors pas modifiée par ce traitement.

L'ensemble de ces éléments imputés vient ainsi compléter des lignes de compte partielles ou manquantes dans les enquêtes. Ils ont en outre été utilisés pour construire la variable de « revenu disponible au sens de la comptabilité nationale » dans SRCV, qui sert à classer les ménages par catégorie de revenu par UC¹⁸ (cf. encadré 2.1).

A l'issue de ces imputations on peut de nouveau comparer les montants de la comptabilité nationale (pour les ménages ordinaires de métropole) et les masses de l'enquête (collectées, calculées ou imputées mais non recalées sur les données macroéconomiques) pour les différentes lignes du compte :

¹⁸ La variable de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale construite dans SRCV à des fins de typologie ne correspond pas strictement à la somme des masses de revenus présentées dans le tableau suivant : d'une part ce sont parfois des montants nets plutôt que bruts qui ont été utilisés (cas des salaires, des prestations), d'autre part elle a été recalée, composante par composante, sur les masses de la comptabilité nationale (cf. encadré 2.1).

Tableau 2.3 - Taux de couverture des enquêtes pour les différentes lignes du compte des ménages après imputations

Lignes de compte	Comptabilité nationale 2003*	Taux de couverture avant imputations (en %)	Enquête après imputations (SRCV2004 / ERF2003)	Taux de couverture après imputations (en %)
Revenus primaires des entrepreneurs individuels (EI) - y compris fraude EI	76 739	60%	59 819	78%
Redressement pour travail au noir**	22 262	0%	22 258	100%
EBE et revenu mixte des "ménages purs" + revenus des terrains et gisements	132 650	70%	105 589	81%
Salaires et traitements bruts	602 864	90%	541 992	90%
Cotisations employeurs	220 136	85%	187 029	85%
Intérêts reçus	27 736	28%	18 276	66%
Intérêts versés	-23 868	58%	-23 613	99%
Revenus distribués des sociétés	47 711	29%	14 019	29%
Revenus de la propriété attribués aux assurés	34 043	23%	42 348	124%
Impôts	-137 717	82%	-113 482	82%
Cotisations	-320 676	80%	-257 145	80%
Prestations	295 528	79%	234 108	79%
Primes nettes d'assurance dommage	-21 301	0%	-21 301	100%
Indemnités d'assurance dommage	24 304	0%	24 304	100%
Transferts courants divers (hors fraude)	-6 565	0%		0%
Fraude (incluse dans les transferts courants divers)	19 647		19 814	101%
Revenu disponible	993 493	75%	854 014	86%

* : comptabilité nationale sur un champ ménages ordinaires de métropole, hors SIFIM

** : Dans SRCV, le travail au noir n'a pas été attribué aux EI (non agricoles) mais aux personnes parmi les 50 % les plus modestes se déclarant salariées et aux étudiants (certains vivant en collectivités).

Encadré 2.1 : création d'une variable de typologie de « revenu disponible par UC » (suite)

La structure du revenu disponible de la comptabilité nationale est globalement préservée dans l'enquête SRCV si l'on observe les masses de revenus après rapprochement des définitions de la comptabilité nationale.

Tableau 2.4 - composition du revenu disponible dans le compte des ménages et dans l'enquête SRCV

	Comptabilité nationale 2003*	Composition du RD	SRCV2004 (avec imputations)	Composition du RD
Revenus primaires des entrepreneurs individuels (EI) - y compris fraude EI	76 739	7,7%	59 819	7,0%
Redressement pour travail au noir	22 262	2,2%	22 258	2,6%
EBE et revenu mixte des "ménages purs" + revenus des terrains et gisements	132 650	13,4%	105 589	12,3%
Salaires et traitements bruts	602 864	60,7%	541 992	63,0%
Cotisations employeurs	220 136	22,2%	187 029	21,7%
Revenus de la propriété**	85 622	8,6%	65 103	7,6%
Impôts	-137 717	-13,9%	-121 284	-14,1%
Cotisations	-320 676	-32,3%	-257 145	-29,9%
Prestations	295 528	29,7%	234 108	27,2%
Transferts courants***	16 085	1,6%	22 817	2,7%
Revenu disponible (RD)	993 493	100,0%	860 286	100,0%

* : comptabilité nationale sur un champ ménages ordinaires de métropole, hors SIFIM

** Les revenus de la propriété regroupent les intérêts (reçus moins versés), les revenus distribués des sociétés, les revenus de la propriété attribués aux assurés et les revenus des terrains et gisements (reçus moins versés)

*** Les autres transferts courants regroupent l'assurance dommage et les transferts courants divers

Des écarts persistent toutefois. Pour construire la variable de typologie dans l'enquête SRCV, un recalage est effectué, composante par composante du revenu. On ne dispose pas de suffisamment d'éléments pour corriger ces écarts autrement qu'en effectuant un recalage uniforme sur les ménages qui perçoivent tel ou tel type de revenu. Ce recalage permet cependant d'influer sur la structure du revenu disponible « au sens de la comptabilité nationale » à un niveau individuel et donc sur le classement des ménages dans l'échelle des revenus.

On effectue en revanche l'hypothèse que le défaut de couverture en masse n'a pas d'impact sur la distribution du revenu considéré (les salaires, les prestations, etc.) selon les différentes catégories de ménages.

2.4 Introduction d'une nouvelle ligne : les transferts entre ménages résidents

En comptabilité nationale, les transferts financiers entre ménages résidents ne sont pas inclus car ils sont globalement neutres sur le compte des ménages. Ces transferts doivent être pris en compte dès lors qu'on construit un compte des ménages par catégorie.

En effet, les transferts financiers ne sont pas versés ou reçus dans les mêmes proportions par tous les types de ménages ; ils conduisent à réduire le revenu disponible de certaines catégories de ménages et à l'augmenter pour d'autres. Les aides sont versées principalement en direction des jeunes (étudiants, jeunes s'installant dans la vie active) ; la prise en compte de ces transferts transforme donc l'analyse des niveaux de vie en fonction de l'âge.

De plus, le solde de ces transferts n'est pas neutre lorsqu'on analyse uniquement les ménages ordinaires : la masse des transferts versée par les ménages ordinaires est d'après les enquêtes plus élevée que celle qu'ils reçoivent.

Une nouvelle ligne de compte est donc introduite par rapport au cadre strict des comptes nationaux. Elle retrace les transferts monétaires entre ménages résidents. Les dons et cadeaux en nature ne sont pas inclus. Ainsi, la somme qu'un étudiant reçoit de ses parents pour payer son loyer est prise en compte mais pas les cas où les parents s'acquittent directement du loyer auprès du propriétaire.

L'enquête BDF permet d'évaluer les transferts reçus et/ou versés par catégorie de ménage. Pour 2003¹⁹, on estime :

- le montant total des transferts versés par des ménages ordinaires à 32,6 Md€;
- le montant total des transferts reçus par des ménages ordinaires à 16,3 Md€

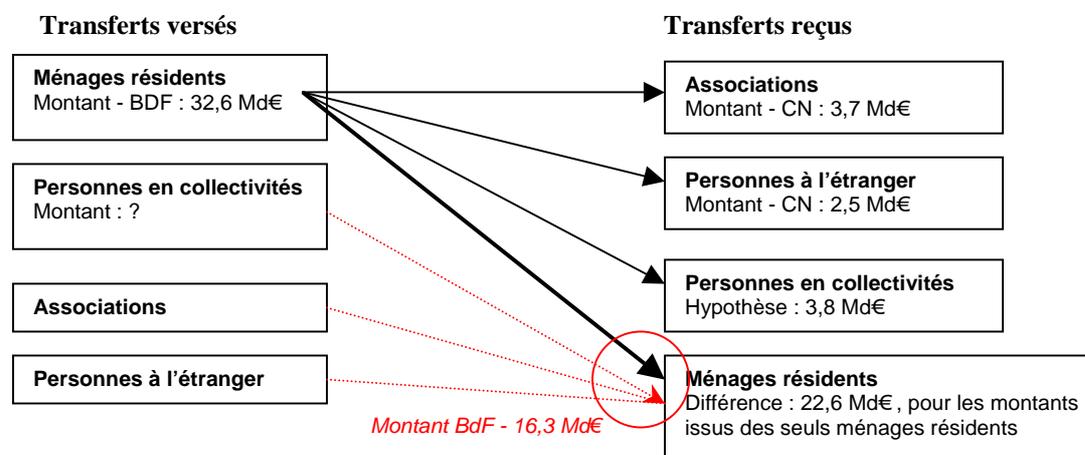
Cependant, la question de l'enquête porte sur l'ensemble des transferts reçus ou versés par les ménages ordinaires à des personnes vivant hors du domicile (qu'elles vivent en ménage ordinaire, en collectivité ou à l'étranger) ou à des associations caritatives. Or, en comptabilité nationale, les transferts entre les résidents et les associations ou les personnes vivant à l'étranger sont comptabilisés dans la ligne « transferts courants divers ». Ils ne doivent donc pas être pris en compte dans la nouvelle ligne « transferts entre ménages résidents ». Il faut donc estimer les montants totaux versés/reçus entre les seuls ménages résidents.

Le raisonnement est mené à partir du montant que les ménages ordinaires déclarent verser dans l'enquête (32,6 Md€). Une fois déduits les montants versés par les ménages aux personnes vivant à l'étranger ou à des associations (6,2 Md€ en 2003 selon les données de la comptabilité nationale) restent 26,4 Md€ versés aux personnes vivant en collectivités ou à des ménages ordinaires.

Parmi les personnes vivant en collectivités, celles susceptibles d'être aidées sont *a priori* les étudiants et jeunes vivant en foyers ou les personnes âgées en maisons de retraite, soit environ 758 000 personnes (57% de la population vivant en collectivités). Par convention, on accepte un versement aux personnes vivant en collectivités de 5 000 € en moyenne par an, soit une masse totale de 3,8 Md€

Les 22,6 Md€ restants sont donc reçus par les ménages résidents.

Schéma 2.1 – Estimation du montant des transferts entre ménages résidents



¹⁹ Les montants déclarés (reçus ou versés) par les ménages dans BDF sont des montants 2006 (cf. partie 3). Pour estimer les montants 2003 on reprend les montants 2006 déflatés de l'évolution de la dépense de consommation totale (+14,1% entre 2003 et 2006).

L'estimation du montant reçu par les ménages ordinaires est très supérieure au montant que les ménages déclarent recevoir dans l'enquête (16,3 Md€) alors que ce dernier porte sur un champ plus large (comprend les versements reçus des associations caritatives, des personnes vivant en collectivités ou à l'étranger). La non déclaration et/ou sous-déclaration de montants reçus par les ménages ordinaires pourrait expliquer cet écart particulièrement élevé. C'est ce qu'on suppose ici.

Pour l'étude on considère que les transferts entre résidents conduisent à diminuer le revenu disponible des ménages ordinaires de 4 Md€ environ avec :

- les ménages ordinaires qui versent 26,4 Md€ aux résidents et reçoivent 22,6 Md€;
- les personnes vivant en collectivités qui, par hypothèse ne versent rien et reçoivent 3,8 de la part des ménages résidents.

La distribution des transferts versés et reçus constatée dans l'enquête est retenue pour ventiler les montants totaux estimés par catégorie de ménage. On fait dès lors l'hypothèse que la différence de champ sur les transferts n'influe pas sur la distribution constatée.

Le tableau ci-dessous présente les montants moyens reçus et versés selon l'âge de la personne de référence du ménage (pour tous les ménages, qu'ils versent/reçoivent une aide ou pas), après recalage de l'enquête sur les totaux estimés pour les seuls ménages résidents.

Tableau 2.5 - transferts entre ménages résidents selon l'âge de la personne de référence dans BDF

	Transferts reçus (en €)	Transferts versés (en €)	Solde (reçus - versés, en €)
Moins de 30 ans	2 605	422	2 183
30-39	1 349	521	827
40-49	921	773	148
50-59	803	1 344	-541
60-69	254	1 832	-1 578
70 et plus	57	1 331	-1 273
Ensemble	896	1 046	-150

Des tableaux similaires indiquant les montants d'aides selon les autres variables de typologie sont proposés en annexe 1.

2.5 Revenu disponible par catégorie

Les premiers résultats seront présentés lors du colloque de l'ACN.

3 Décomposition de la dépense de consommation finale

Pour répartir les dépenses de consommation des ménages par catégorie, la même méthode que celle retenue pour les éléments de revenu est mise en œuvre (cf. §2.1).

C'est ici l'enquête Budget de Famille 2006 qui est mobilisée. Celle-ci permet d'estimer un montant de consommation des ménages qui peut s'écarter de celui de la comptabilité nationale. Cet écart s'explique par le décalage temporel existant par rapport à la situation en 2003, par des raisons conceptuelles bien identifiées, par les limites habituelles des enquêtes auprès des ménages (sous-déclaration, mauvaise compréhension des questions etc....), ou encore, du côté de la comptabilité nationale, par la fragilité des indicateurs pour certains produits.

Avant de répartir la consommation des ménages selon les variables de catégories retenues, il est donc nécessaire de procéder à un rapprochement des deux sources. La structure de la consommation des ménages pouvant sensiblement varier en fonction du type de ménage il a été décidé de rapprocher les deux sources au niveau trois positions de la nomenclature de fonctions (soit pour 39 postes de dépenses).

3.1 *Un travail préalable sur les données de la comptabilité nationale*

La nomenclature de fonctions retenues dans BDF n'est pas strictement identique à celle utilisée pour la publication des comptes. Par exemple, les camping-cars sont classés dans les « transports » en comptabilité nationale alors qu'ils sont rattachés aux dépenses de « loisirs, culture » en nomenclature BDF. Une première étape consiste donc à présenter les dépenses de consommation issues de la source comptable selon la nomenclature de fonction BDF.

Ce sont ici les données de la comptabilité nationale qui sont rapprochées de la nomenclature de l'enquête et non l'inverse. En toute rigueur, pour être conforme au cadre comptable, les résultats présentés in fine (§ 3.3) devraient être exprimés dans la nomenclature de la comptabilité nationale. Ce n'est pas le cas. Cependant, au niveau deux chiffres de la nomenclature (niveau retenu pour l'exploitation des résultats), les différences sont jugées négligeables.

Il est ensuite nécessaire de corriger les données pour se restreindre aux dépenses des seuls ménages résidents.

En effet, dans BDF, on mesure l'ensemble des dépenses de consommation des ménages résidant en France (qu'elles aient été effectuées sur le territoire national ou à l'étranger), produit par produit. En comptabilité nationale, on mesure la consommation des ménages sur le territoire national produit par produit quel que soit le consommateur (résident ou non) et on procède ensuite à une correction globale de la consommation des ménages par le biais du solde territorial (ST)²⁰ pour obtenir la consommation des résidents. Il faut donc répartir ce solde territorial par fonction afin de corriger les montants de la comptabilité nationale exprimés en nomenclature BDF. Pour cela des données du compte du tourisme ont été mobilisées.

Comme cela a été évoqué précédemment des corrections ont également été faites pour exclure les dépenses des DOM et des personnes vivant en collectivités (cf. § 1.3).

²⁰ Le solde territorial correspond à la différence entre la dépense de consommation des résidents à l'étranger et la dépense de consommation des étrangers en France.

Tableau 3.1 - corrections apportées sur les données de dépenses de consommation de la comptabilité nationale (hors SIFIM)

Nomenclature fonctions BDF Montant, en M€	CONSO	SOLDE	CONSO	COLLECTI-	TOTAL	Part des corrections apportées
	France	TERRITORIAL France	DOM (corrigé ST)	VITES	CORRIGE	
01 Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	128 259	-606	2 859	3 332	121 463	5,3%
02 Boissons alcoolisées et tabac	29 378	-285	670	804	27 618	6,0%
03 Articles d'habillement et chaussures	43 562	-132	767	2 105	40 559	6,9%
04 Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	208 995	-508	3 954	1 838	202 696	3,0%
05 Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation	51 089	0	1 010	1 254	48 825	4,4%
06 Santé	29 200	-132	674	1 382	27 012	7,5%
07 Transports	128 301	-3 237	2 465	3 071	119 528	6,8%
08 Communication	24 380	0	511	848	23 021	5,6%
09 Loisirs et culture	82 031	-980	1 394	2 319	77 338	5,7%
10 Education	5 730	0	72	165	5 493	4,1%
11 Hôtels, cafés et restaurants	56 086	-5 424	761	1 414	48 487	13,5%
12 Autres biens et services	92 870	-330	1 168	12 165	79 207	14,7%
<i>Solde territorial</i>	-11 634					
Dépense de consommation finale	868 249		16 305	30 696	821 247	5,4%

3.2 Transformation des données de l'enquête Budget de Famille

L'enquête Budget de Famille (BDF) fournit des montants de dépenses de consommation qui peuvent être encore éloignés de ceux de la comptabilité nationale, même corrigés des différences de nomenclature et ramenés au champ de population de l'enquête (cf. tableau 3.2).

Tableau 3.2 - Comparaison des dépenses de consommation entre la comptabilité nationale et BDF

Montant, en M€	Comptabilité	Coefficients	Enquête Bdf	Coefficients	Taux de
	nationale 2003*	budgétaires**	2006	budgétaires**	couverture (en %)
01 Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	121 463	14,8%	103 748	15,1%	85%
02 Boissons alcoolisées et tabac	27 618	3,4%	17 527	2,5%	63%
03 Articles d'habillement et chaussures	40 559	4,9%	52 922	7,7%	130%
04 Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	202 696	24,7%	107 112	15,6%	53%
05 Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation	48 825	5,9%	49 053	7,1%	100%
06 Santé	27 012	3,3%	24 451	3,6%	91%
07 Transports	119 528	14,6%	105 713	15,4%	88%
08 Communication	23 021	2,8%	24 672	3,6%	107%
09 Loisirs et culture	77 338	9,4%	77 754	11,3%	101%
10 Education	5 493	0,7%	4 699	0,7%	86%
11 Hôtels, cafés et restaurants	48 487	5,9%	36 639	5,3%	76%
12 Autres biens et services	79 207	9,6%	83 237	12,1%	105%
Dépense de consommation finale	821 247	100,0%	687 527	100,0%	84%

* : comptabilité nationale sur un champ ménages ordinaires de métropole, hors SIFIM

** : part dans la dépense de consommation finale (en %)

Cet écart peut encore s'expliquer par le décalage temporel ou par des différences conceptuelles ; ce sont ces deux sources d'écart que l'on cherche ici à corriger.

Au moment de son élaboration, l'enquête Budget de Famille de 2006 a été calée, avec une procédure de calage sur marges, sur un ensemble de variables pour l'année 2005. Dans le cadre de ce projet on souhaite réaliser une décomposition de la dépense de consommation par catégorie de ménages en 2003. Les données de l'enquête vont donc être calées sur des données sociodémographiques 2003. Grâce à ce calage, on tient compte d'une éventuelle transformation de la structure des dépenses de consommation des ménages qui serait liée à des changements sociodémographiques. En revanche, on suppose que, pour un type de ménage donné, les comportements de dépenses n'ont pas été modifiés entre 2003 et 2006.

Le calage sur les marges 2003 est réalisé sur le nombre de ménages issu du compte satellite du logement et, sur la répartition des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle et l'âge de la personne de référence, son niveau de diplôme, le statut d'occupation du logement, le type d'habitat, la composition familiale, et la localisation géographique. La structure des ménages est celle constatée dans l'enquête Emploi en continu 2003.

Il est en outre possible de travailler au rapprochement d'un certain nombre de concepts entre les deux sources.

Trois cas de figure principaux se présentent, illustrés ici par quelques exemples :

- des dépenses de consommation de la comptabilité nationale ne sont pas considérées comme des dépenses de consommation dans l'enquête ;

Exemple - les loyers imputés : les loyers imputés pour les propriétaires de résidences principales ou secondaires constituent des dépenses de consommation en comptabilité nationale ; des loyers imputés sont calculés dans l'enquête pour les seules résidences principales ; ces montants imputés sont donc intégrés à la dépense de consommation pour les besoins de l'étude ; des imputations complémentaires ont dû être réalisées pour les résidences secondaires.

- des postes de dépenses ne recouvrent pas la même définition dans l'enquête et dans les comptes nationaux ;

Exemple - achat d'automobiles : en comptabilité nationale, contrairement à l'enquête, les achats de voiture entre ménages ne sont pas comptabilisés. Par ailleurs, seule la marge du vendeur (soit en moyenne 35 % du montant de la vente) est comptabilisée en dépense quand celui-ci est un concessionnaire²¹. Les dépenses déclarées dans l'enquête ont donc été modifiées, pour en supprimer toutes les dépenses qui concernent l'achat d'automobiles neuves ou d'occasions auprès d'un particulier. Dans un second temps, une correction est portée pour ne compter en dépense que 35 % du montant déclaré par le ménage pour l'achat d'une voiture d'occasion auprès d'un professionnel.

Exemple - dépense de loyers : la dépense de loyer en comptabilité nationale correspond au montant réellement dépensé par le ménage, déduction faite des allocations logement reçues. Dans l'enquête en revanche, le montant de loyer correspond à la dépense du ménage avant de réception des allocations logement. L'information sur le montant des allocations reçues étant collectée dans l'enquête le montant de dépense correspondant à la définition de la comptabilité nationale a pu être recalculé.

Exemple - travaux courants d'entretien et de réparation du logement : pour le poste « Travaux courants d'entretien et de réparation du logement », le montant en comptabilité nationale est très supérieur à celui collecté dans l'enquête. Dans l'enquête, les dépenses dont le montant est supérieur à 200€ sont considérées comme des dépenses de gros travaux et, à ce titre non comprises dans la dépense de consommation. La sous-estimation de ce poste serait donc en partie due à un partage entre dépense de consommation et d'investissement différent de celui de la comptabilité nationale. Une exploitation de l'enquête Logement 2002 a permis d'estimer une clé de répartition des dépenses de travaux et d'entretien du logement entre consommation et investissement plus proche de la définition des comptes nationaux. Cette clé a été mobilisée pour estimer les dépenses de travaux d'entretien des ménages à partir des montants totaux de travaux déclarés.

Exemple - les dépenses de voyage à forfait : en comptabilité nationale, les dépenses de voyage à forfait sont éclatées selon leur nature (transports ou hébergement, restaurants,...) ce qui n'est pas le cas dans l'enquête BdF. Les ménages n'étant pas en mesure de séparer, dans le prix du voyage à forfait, ce qui relève de l'hébergement, des transports etc... L'ensemble des coûts du voyage est donc comptabilisé dans le poste « voyage à forfait ». Les dépenses du poste correspondant dans les comptes nationaux sont d'une nature très différente car elles ne correspondent qu'aux marges des vendeurs.

Pour se rapprocher de la définition comptable, le montant BDF déclaré au titre de ce poste est réaffecté sur 7 postes (voyage à forfait, produits alimentaires, boissons non alcoolisées, services de transport, services culturels et récréatifs, restauration, services d'hébergement), selon les clés de répartition issues des données de la comptabilité nationale.

²¹ Dans le cas des voitures de démonstration et de celles vendues par des loueurs, l'ensemble de la dépense est comptabilisé.

- certains postes de dépenses n'existent pas en comptabilité nationale mais ils peuvent être assimilés à des dépenses identifiées ; dans ce cas les montants déclarés par les ménages ont été réaffectés vers d'autres postes de dépenses.

Exemple - montant déclaré par les ménages dans le poste « Autres dépenses d'alimentation ». Ce poste n'existe pas dans la nomenclature des comptes nationaux ; le montant déclaré par les ménages est réaffecté à 92 % dans le poste « Produits alimentaires » et à 8 % dans le poste « Café, thé et boissons non alcoolisées ». Cette répartition est celle constatée pour ces deux postes de la nomenclature en comptabilité nationale en 2003.

Le tableau 3.3 présente les écarts qui persistent entre les données des comptes nationaux et l'enquête à l'issue de ce double rapprochement des sources (avant recalage sur les montants de dépenses de la comptabilité nationale).

Tableau 3.3 - comparaison des sources, après transformations de l'enquête BDF

Nomenclature fonctions BDF

Montant, en M€		Comptabilité nationale*	Enquête BDF 2003**	Taux de couverture (en %)	Contribution à l'écart (en pts)
01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	121 463	110 296	91%	-1,4
02	Boissons alcoolisées et tabac	27 618	17 873	65%	-1,2
03	Articles d'habillement et chaussures	40 559	52 961	131%	1,5
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	202 696	213 268	105%	1,3
05	Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation	48 825	48 406	99%	-0,1
06	Santé	27 012	23 866	88%	-0,4
07	Transports	119 528	92 982	78%	-3,2
08	Communication	23 021	24 789	108%	0,2
09	Loisirs et culture	77 338	51 998	67%	-3,1
10	Education	5 493	4 733	86%	-0,1
11	Hôtels, cafés et restaurants	48 487	53 414	110%	0,6
12	Autres biens et services	79 207	80 969	102%	0,2
Dépense de consommation finale		821 247	775 555	94%	-5,6

* : comptabilité nationale sur un champ ménages ordinaires de métropole, hors SIFIM

** : enquête BDF après transformations mais avant recalage sur les masses de la comptabilité nationale

La dépense de consommation finale totale reste sous estimée dans l'enquête de l'ordre de 5,6 %. La situation est différente selon les postes de dépenses : certains restent sous-estimés dans l'enquête (Boissons alcoolisées et tabac, Loisirs et culture), d'autres surestimés (Articles d'habillement et chaussures). Les écarts peuvent traduire à la fois des écarts conceptuels qui n'ont pas été traités, une sous/non déclaration dans les enquêtes ou encore une évaluation fragile dans les comptes.

On considère dans la suite de l'étude qu'il est possible de faire abstraction des écarts persistants pour l'analyse de la répartition des dépenses de consommation par catégorie. Un écart sur les masses globales ne pose pas de problème dans le cadre de l'étude si la sur/sous-estimation n'a pas d'impact sur la distribution des dépenses entre les différentes catégories de ménages. C'est l'hypothèse qui est retenue.

3.3 Dépense de consommation par catégorie

Les premiers résultats seront présentés lors du colloque de l'ACN.

4 Taux d'épargne par catégorie

En comptabilité nationale, la part du revenu disponible des ménages qui n'est pas utilisée en dépense de consommation finale constitue leur épargne.

Le taux d'épargne « au sens de la comptabilité nationale » est le rapport entre la masse d'épargne des ménages et le revenu disponible total.

Compte tenu des travaux réalisés il est désormais possible de calculer des taux d'épargne par catégorie de ménages en mobilisant les montants moyens de revenu disponible par ménage et les montants moyens de consommation obtenus par catégorie.

Les premiers résultats seront présentés lors du colloque de l'ACN.

Annexe 1 : transferts entre ménages ordinaires résidents par catégorie

Montants moyens reçus et versés selon le quintile de revenu disponible par u.c

Quintile de RDB par u.c - option 1

Quintile	Transferts reçus (en €)	Transferts versés (en €)	Solde (reçus - versés, en €)
01	1 077	298	780
02	650	543	107
03	664	599	65
04	591	991	-399
05	1 496	2 801	-1 305
Ensemble	896	1 046	-150

Quintile de RDB par u.c - option 2

Quintile	Transferts reçus (en €)	Transferts versés (en €)	Solde (reçus - versés, en €)
01	1 115	279	836
02	664	549	114
03	610	620	-10
04	606	977	-371
05	1 483	2 807	-1 324
Ensemble	896	1 046	-150

Montants moyens reçus et versés selon la composition familiale

	Transferts reçus (en €)	Transferts versés (en €)	Solde (reçus - versés, en €)
Personne seule	1 091	871	221
Famille monoparentale	1 400	555	845
Couple sans enfant	559	1 747	-1 188
Couple 1 enfant	1 127	940	187
Couple 2 enfants	748	526	222
Couples 3 enfants et plus	671	642	29
Ensemble	896	1 046	-150

Montants moyens reçus et versés selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

Catégorie socioprofessionnelle		Transferts reçus (en €)	Transferts versés (en €)	Solde (reçus - versés, en €)
01	Agriculteurs exploitants	488	430	58
02	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise, professions libérales	505	1 242	-737
03	Cadres et professions intellectuelles supérieures sauf professions libérales	1 281	1 580	-299
04	Professions intermédiaires	1 665	916	750
05	Employés	868	557	311
06	Ouvriers	527	603	-75
07	Anciens agriculteurs	26	629	-603
08	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise, professions libérales	216	2 275	-2 059
09	Anciens cadres et anciennes professions intellectuelles supérieures	632	5 315	-4 683
10	Anciennes professions intermédiaires	302	1 835	-1 533
11	Anciens employés	190	859	-669
12	Anciens ouvriers	55	665	-609
13	Autres personnes sans activité professionnelle	2 489	303	2 186
	Ensemble	896	1 046	-150

Annexe 2 : effectifs des échantillons d'enquêtes

Effectifs échantillon

	SRCV2004	ERF2003	BDF'2003'
Nombre total de ménages	10 273	35 260	10 198

Selon le type de ménages	SRCV2004	ERF2003	BDF'2003'
Personne seule	3 040	10 586	2696
Famille monoparentale	806	2 868	907
Couple sans enfant	2 897	10 634	3035
Couple 1 enfant	1 284	4 475	1341
Couple 2 enfants	1 470	4 374	1463
Couple 3 enfants et plus	776	2 323	756

Selon l'âge de la PR	SRCV2004	ERF2003	BDF'2003'
Moins de 30 ans	1 124	3 478	1184
30-39 ans	1 980	6 261	2040
40-49 ans	2 073	6 679	2094
50-59 ans	1 969	6 655	2019
60-69 ans	1 308	4 665	1272
75 ans et plus	1 819	7 522	1589

Selon la CS	SRCV2004	ERF2003	BDF'2003'
Agriculteurs	169	519	186
Artisans, commerçants	308	1286	353
Chefs d'entreprise et professions libérales	176	538	121
Cadres	1 148	3175	1254
Professions intermédiaires	1 594	4882	1713
Employés	1 425	3662	1478
Ouvriers	1746	6282	1698
Retraités agriculteurs	269	910	225
Retraités autres indépendants	312	1220	294
Retraités cadres	403	1240	432
Retraités professions intermédiaires	609	2033	568
Retraités employés	678	2439	665
Retraités ouvriers	887	3554	753
Autres inactifs	509	3507	458
<i>Non renseignés</i>	40	13	

Selon le quintile de RDB/u.c	SRCV2004		ERF2003		BDF'2003'	
	option1	option2	option1	option2	option1	option2
Q1	1 901	1 897	7 238	7 195	1 570	1 601
Q2	2 035	2 047	7 059	7 057	1 966	1 941
Q3	2 076	2 052	7 032	7 050	2 042	2 028
Q4	2 093	2 098	6 953	6 963	2 217	2 233
Q5	2 168	2 179	6 978	6 995	2 403	2 395

Bibliographie

- [1] Ardilly P., Feuvrier P., Gautier E., Labarthe J., Lorgnet J-P (2006) «*Rapport sur la qualité des données françaises E.U.-S.I.L.C. 2004*», Document de travail DSDS, n°F0604.
- [2] Arthaut R., Brossault D., Consales G., Grangier S., Larochette B. (2008), «*Consommation des ménages en services*», note de base 2000 n°11.
- [3] Babeau A., Zeana A. (2005), «*Le cycle de vie au travers des comptes nationaux*», Revue économique - vol. 56 n°4, pp 939-964.
- [4] Bourgeois A., Caussat L., Duée M., Lebourg N., Levrey P. (2007), «*Les comptes de la protection sociale en 2006*», Document de travail DREES n°120.
- [5] De Barry C., Eneau D., Hourriez J-M. (1996), «*Les aides financières entre ménages*», Insee première n°441
- [6] Delame N., Thomas G., «*De plus en plus de conjoints d'agriculteurs travaillent hors de l'exploitation*», in «*L'agriculture, nouveaux défis*», Insee - références, édition 2007, pp 231-244
- [7] Fall M. (1997), «*Compte de revenu par catégorie socioprofessionnelle 1990-1995*», Document de travail DSDS, F9709.
- [8] Goutard L., Guillemain O. (2006), «*Guide d'utilisation de l'enquête Revenus Fiscaux rétrospective*», DSDS - Direction régionale de Bretagne.
- [9] Guillemain O., Legris B. «*De 1997 à 2003, repli du revenu disponible et du niveau de vie des agriculteurs malgré la pluriactivité*», in «*L'agriculture, nouveaux défis*», Insee - références, édition 2007, pp 245-259
- [10] Herpin N., Dechaux J-H (2004), «*Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité*», Economie et statistique n°373, 2004.
- [11] Herpin N., Verger D. (1999), «*Consommation et stratification sociale selon le profil de l'emploi*», Economie et statistique n°324-325, pp 57-74.
- [12] Houdré C. (2007), «*L'endettement des ménages début 2004 - Disparités selon le revenu, surtout pour l'habitat*», Insee première n°1131.
- [13] Langin H. (2001), «*Les opérations de répartition*», note de base 1995 n°23.
- [14] Loisy C. (1999), «*L'épargne des ménages de 1984 à 1995 : disparités et diversité*», Economie et statistique n°324-325, pp 113-133.
- [15] Loisy C., «*Taux d'épargne par catégorie de ménage*», Données sociales 1999, pp 294 - 300.
- [16] Rapport n°103 du Conseil National de l'Information Statistique (2007), «*Niveaux de vie et inégalités sociales*» - http://www.cnis.fr/doc/rapports/RAP_0070.HTM.
- [17] Rapport de l'économie française (2007), «*Comptes et dossiers*», Insee - références, édition 2007, pp 59-86.
- [18] Final report and recommendations (2001), «*The Canberra Group - Expert group on the Household Income Statistics*», Ottawa 2001 - <http://www.lisproject.org/links/canberra/finalreport.pdf>.